
AVIS PUBLIC

**Est par la présente donné par le soussigné,
Guillaume Laurin-Taillefer, directeur général et greffier-trésorier
de la susdite municipalité régionale de comté,**

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 25 octobre 2023, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté le projet de règlement numéro 369-23 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (règlement numéro 188-07) ;

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le 22 novembre 2023 à 13 heures 30, au Centre des loisirs et de la vie communautaire situé au 2060, chemin des Hauteurs à Saint-Hippolyte (salle Roger-Cabana) ;

QU'une copie des documents visés à l'article 49 et 53.11.2 ou 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (résolution, projet de règlement et document sur la nature des modifications des outils d'urbanisme)* peut être consultée sur le site Internet de la MRC de La Rivière-du-Nord, au : www.mrcrdn.qc.ca et au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord et, le cas échéant, à celui de chaque organisme partenaire ;

Résumé du projet de modification – territoires visés : Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie :

L'objet de ce projet de règlement consiste à modifier ledit schéma de la MRC de La Rivière-du-Nord (règlement numéro 188-07), notamment de la manière suivante :

- Par l'ajout de nouvelles terminologies et définitions, telles que : carrière, sablière, site minier, substances minérales, territoires incompatibles à l'activité minière, usages sensibles aux activités minières;
- Par le remplacement d'un article relatif au carrière et sablière par une section relative aux territoires incompatibles à l'activité minière;
- Par l'ajout du plan 13 : les territoires incompatibles à l'activité minière.

À la suite de l'entrée en vigueur de ce règlement, les municipalités concernées devront apporter des modifications à leurs plans et règlements d'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce premier jour de novembre deux mille vingt-trois (1er novembre 2023).

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier